

Syndiqué-e-s à la retraite : Plus que jamais indispensable

Nous sommes très nombreux (près de 17 millions en 2019 selon la DRES). Avec une pension moyenne nette de 1393 € et 5,7 millions de retraités (une large majorité de femmes) touchant une pension mensuelle brute inférieure à 1000 €, nous ne sommes pas des nanti-e-s.

Pourtant, depuis plusieurs années, nos pensions servent de variable d'ajustement au service des politiques libérales en œuvre : hausse de la CSG, non revalorisation des pensions ou moins que l'inflation. Pendant que le coût de la vie, les tarifs de l'énergie, les cotisations des mutuelles santé, ... augmentent régulièrement, grevant chaque année un peu plus notre pouvoir d'achat.

Et si cette année la revalorisation des pensions a exceptionnellement été de 0,4 % (taux de l'inflation hors tabac), nous le devons sans nul doute à la mobilisation impulsée par le front syndical dit du « groupe des 9 ». Structure qui rassemble depuis plusieurs années au plan national les organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Soli-

naires (UNRPA. Groupe dans laquelle la FSU et la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique), sont très actives.

L'adhésion à votre syndicat référent dans la FSU (SNU-IPP, SNES, SNEP, ...) entraîne ipso facto l'appartenance à la FSU et à sa composante la Section Fédérale des Retraités qui regroupe tous les retraités de la Fédération.

Ainsi, vous continuerez d'être informés, de soutenir et de participer aux actions collectives nécessaires pour défendre nos pensions, la Sécurité Sociale et les valeurs de Service Public solidaire que porte la FSU.

Et alors que le Président nous ressort son inacceptable réforme des retraites, vous contribuerez au développement de toutes les solidarités, notamment intergénérationnelles, au moment où certains, y compris dans les sphères du pouvoir, tentent d'opposer les jeunes aux vieux, les actifs aux retraités.

Nous comptons sur vous.

AESH en colère !

AESH : Accompagnant-e d'Elèves en Situation de Handicap

Il y a plus de 300 de ces personnels dans le département du Lot. Ils sont indispensables au bon fonctionnement de l'Education Nationale en s'occupant au quotidien des élèves souffrant d'un handicap.

Ces personnels sont en colère et il y a eu 2 appels à la grève au niveau du pays dans les 2 derniers mois. Le dernier rassemblement à Cahors, place Mitterrand, s'est tenu le jeudi 3 juin dernier.

Le principal problème est le salaire, lié au fait que la quasi majorité de ces personnels sont à temps partiel.

Un-e AESH travaille 24 heures hebdomadaires. Sa quotité de travail est comprise entre 61 et 62%

Cela crée de fait des travailleurs pauvres : comment s'en sortir avec 760 € par mois ?

L'autre problème vient du fait que les moyens sont maintenant mutualisés : comprenez que un personnel peut s'occuper de plusieurs élèves sur son temps de travail et que l'on peut répartir plusieurs élèves par AESH sans vraiment respecter le nombre d'heures d'accompagnement nécessaires. Un-e AESH peut même se retrouver avec plusieurs enfants à charge sur plusieurs écoles ou établissements ! Cela occasionne des frais de déplacement en plus !



Le SNUipp-FSU réclame bien sûr un vrai statut avec une vraie carrière, ouvrant des droits à formation ainsi qu'une amélioration des salaires : cela passe par un temps plein à 24 h semaine !

N° 104 : Avril—Mai—Juin 2021

EDITO : Année COVID, on fait du vide !

Le département connaît une baisse démographique qui devrait se poursuivre si l'on écoute les responsables départementaux et régionaux de l'éducation nationale qui réduisent de ce fait l'offre éducative, dans la lignée des attaques contre la fonction publique.

Si l'on s'intéresse à d'autres sources, si l'on écoute les aspirations de la jeunesse et que l'on observe cette tendance liée à la crise du covid, à la diffusion des nouvelles technologies, il est un fait indéniable : l'attraction forte des territoires ruraux. Ce n'est pas une tendance, c'est un phénomène de société.

Alors au lieu de poursuivre la politique de fermeture et de restriction des services publics, de réduire l'offre éducative, de fermer les gares, les lits d'hôpitaux, n'est-ce pas plutôt le moment de se saisir de cette opportunité et de faire tout le contraire pour attirer ces nouvelles populations dans un cadre qui puisse rester attractif ?

Mettons toutes les chances de notre côté en améliorant le service des transports, les hôpitaux, l'enseignement, proposons une offre culturelle attractive et les habitants reviendront.

Nous constatons par ailleurs que les défenseurs des services publics sont de plus en plus souvent inquiétés et l'on constate malheureusement que se multiplient les atteintes à la liberté syndicale ; les camarades syndiqués menacés dans leur liberté d'expression et dans leurs actions somme toute bien pacifiques, traités comme des délinquants (garde à vue, conseil de discipline, procès...) alors que ceux qui s'en prennent violemment aux agents dans l'exercice de leur métier ne sont guère inquiétés.

Après les violences faites aux pompiers, aux enseignants, aux personnels de santé..., notre président est à son tour attaqué par des individus agressifs : prendra-t-il la mesure du problème ?

Sa venue dans le Lot n'a pas attiré de foule mais il a daigné descendre de son château et se rendre à la préfecture où quelques personnes l'attendaient.

La suite en page 2 [...]

Fédération Syndicale Unitaire pour l'Éducation, la Recherche, la Culture—Bulletin de la section départementale de la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565229765 Mail fsu46@fsu.fr Directeur de la publication : Céline Sompayrac Imprimé par nos soins Prix = 1 euro. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats nationaux de la FSU 46. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès, ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565229765 Mail fsu46@fsu.fr N° ISSN 1268-0613 ; CPPAP : 1225S07627

17 juin 2021

L'HOSPITALET PPDC



Dans ce numéro :



Un encart explicatif intersyndical sur les modalités d'utilisation du RSST

Page 1: Edito

Page 2 : Edito suite CHSCT du Lot

Page 3 : Fin d'année scolaire dans le 2nd degré Répression syndicale

Page 4 : Syndiqué-e-s à la retraite ; AESH en colère

Encart : Fiche RSST du

